

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2015

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité National de Tourisme Equestre se tiendra le :

Lundi 23 novembre 2015 à 18h00

**Palais des Congrès
430 route du Lac d'Aiguille
Quartier des Communaux
26300 Châteauneuf sur Isère**

Les adhérents du Comité National de Tourisme Equestre au 31 août 2015, à jour de leur cotisation, pourront voter **exclusivement par Internet du jeudi 5 novembre à 8h00 au lundi 23 novembre à 18h30.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X-II des statuts CNTE).

ORDRE DU JOUR :

- Point n° 1 – Le rapport moral et quitus 2014-2015,
- Point n° 2 – Les comptes annuels et quitus 2014-2015,
- Point n° 3 – Le budget prévisionnel 2015-2016,
- Point n° 4 – Questions diverses.

Les adhérents seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Le jour de l'Assemblée générale, les adhérents pourront voter sur place par internet de 17h30 à 18h30, munis du document de vote avec les codes confidentiels.


Les documents faisant l'objet d'un vote ainsi que les statuts et le règlement intérieur du CNTE sont consultables sur le site www.ffe.com dans les rubriques « La FFE » et « Tourisme ».

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet se poursuivra jusqu'au 8 décembre à 14h15.

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une deuxième Assemblée réunie sans condition de quorum le 8 décembre 2015 à 14h00 dans les bureaux de la FFE, 81 avenue E. Vaillant à 92100 BOULOGNE.

Pour la seconde Assemblée, un bureau de vote internet sera ouvert sur place de 13h30 à 14h15. Les votes enregistrés pour la 1^{ère} AG restent valables pour la 2^{ème} AG.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Bernard PAVIE
Président